

MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

République Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : mairie@st-amans-du-pech.fr

2026/016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 mars 2026

Objet : Désignation du correspondant Sécurité Routière

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Jérôme LUSSAGNET, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : BILLIEZ Aurélie, COMBEDOUZOU Cécile, DAL ZOVO Corine, DUTHEIL Richard, GREGOIRE Cédric, HAFDI Omar, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, MERLY Julien, TAILLADE Gilles, THOMPSON Annick.

Excusés : /.

Secrétaire de séance : THOMPSON Annick.

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau le correspondant de la commune à la Sécurité Routière.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élues à l'unanimité,

- **déléguée** : DAL ZOVO Corine,
- **suppléante** : DOUMERGUE Cécile.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 20 mars 2026.

**La secrétaire de séance,
Annick THOMPSON.**

**Le Maire,
Jérôme LUSSAGNET.**

